

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier ou réduire les annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 NOVEMBRE

TOUS AU PANTHÉON

LE 14 JUILLET 1889

Un vent de folie s'est abattu sur le Palais-Bourbon, entraînant dans ses tourbillons furieux républicains du gouvernement, républicains socialistes, républicains de tout acabit. Comme il avait raison, ce député de la gauche qui s'écriait, samedi, dans les couloirs, en parlant de ses coreligionnaires : « mais ils ont tous perdus la tête ! » Dès le début de la séance, M. Laisant déposait un projet de résolution relatif au transfert des cendres de Baudin au Panthéon, le 2 décembre prochain, anniversaire de sa mort.

Aussitôt après, M. Barodet, furieux de s'être laissé devancer, donnait lecture de l'exposé des motifs d'une proposition ayant pour but de transférer au Panthéon, en grandes pompes, le 14 juillet 1889, les restes du « grand » Carnot, des généraux Hoche et Marceau, de Baudin. C'était une course aux transferts.

Le « grand » Carnot, Marceau et Hoche, n'ont rien de commun avec le Deux-Décembre, bien que Hoche méditât avant Bonaparte le coup du Dix-Huit brumaire et que le « grand » Carnot sût en trimer parti en méritant un titre de comte impérial.

M. Floquet monte à la tribune pour déclarer que l'aïeul de M. le Président de la République n'accepta le titre de comte qu'en riant et se mit au service de la Patrie menacée. C'est là un pavé lancé d'une main trop lourde pour que le coup ne soit pas porté avec quelque malveillance. Mais M. Floquet ne compte plus ses maladresses.

Le grotesque langage de Barodet n'a pas fait vibrer la plus mince fibre de ces révolutionnaires qui ont tout l'air d'être plus préoccupés de leurs petits intérêts que de l'apothéose des généraux de la Révolution. Le président de l'Extrême-Gauche prétend, par une grandiose manifestation de la rue,

retremper l'âme de l'armée et du peuple ! Ces singuliers législateurs feraient mieux de retremper les finances de la République dans quelques fontaines de Jouvence et leur popularité étiolée, par la même occasion.

Ce ne sont point par des manifestations tumultueuses, par des exhibitions carnavalesques, même sous l'égide gouvernemental, avec le conseil municipal autonomiste pour boussole politique, que s'opérera cette restauration réclamée à grands cris par un pays à bout de patience.

M. Floquet ne pouvait manquer une aussi belle occasion de commettre quelque gaffe nouvelle. Il a assumé la responsabilité de cet acte politique de nature à réveiller les passions politiques, à surexciter des haines assoupies. Le président du conseil s'est même oublié jusqu'à décocher des épithètes « malsonnantes », des insinuations que l'on peut jeter dans la polémique terre-à-terre, mais qu'un homme d'Etat ne doit point porter à la tribune. Cela lui a valu une réplique désobligeante de M. Laisant avec l'expression publique de son plus parfait dédain !

Cela lui a valu quelques bousculades de M. Cunéo d'Ornano et l'exposé de la politique de haines du cabinet actuel en opposition avec les appels à la conciliation sur le terrain du patriotisme adressés aux droites par l'ancien président du Conseil, Goblet, appels aussitôt oubliés !

Vous avez parlé sérieusement de « pâtée », s'est écrié M. Cunéo d'Ornano ; de tels arguments sont indignes d'un ministre. Me voyez-vous d'ici méditant M. Floquet en pâtée ! Une pâtée dont je ne mangerai certainement pas, riposte M. Baudry d'Asson aux rires de toute la salle. M. Floquet a perdu une jolie occasion de se faire.

Enfin on a passé au vote. L'urgence a été accordée à la proposition Barodet et refusée à la proposition Laisant-Boulangier par 470 voix contre 21.

21 députés : voilà en quoi consiste l'armée parlementaire du général.

MANIFESTATIONS OPPOSÉES

Le Conseil municipal de Paris a, comme on sait, décidé de se rendre en corps, le 2 décembre, au cimetière Montmartre, pour se livrer, sur la tombe de Baudin, à une manifestation dont on devine le caractère et le but. Il s'est même assuré pour cette circonstance, le concours de diverses associations républicaines. Voilà qu'on annonce aujourd'hui, pour la même date et sur le même lieu, une autre manifestation qui a la prétention d'être tout aussi républicaine, mais n'entend pas l'expression dans le même sens. Cette manifestation est organisée par une association qui prend le texte de « comité central révolutionnaire » et qui, à tort ou à raison, passe pour avoir des sympathies marquées pour le général Boulanger.

Qu'advient-il si les membres des deux manifestations se rencontrent à la même heure ? Chacune d'elles permettra-t-elle à l'autre de se livrer paisiblement à ses fantaisies ? Sinon, n'y a-t-il pas beaucoup de chances pour qu'une lutte s'engage ?

Quant au gouvernement, quel rôle va-t-il jouer dans tout cela ? Nous sommes bien assurés que les deux manifestations auront au moins ce point commun que, ni d'un côté ni de l'autre, on ne criera Vive Floquet. Au moins, l'âne de Baudin n'aurait-il à choisir qu'entre deux satisfactions. M. Floquet n'hésite que sur le choix des désagréments à éprouver et il ne mérite pas même d'être plaint, parce qu'il a fait tout ce qu'il fallait pour que les choses tournassent de la sorte.

On lit dans le Parti national :

« Nous avons donné la liste des sociétés révolutionnaires de Paris qui sont convoquées pour aller, à la suite du Conseil municipal, porter une couronne sur la tombe de Baudin.

» Cette manifestation est en apparence dirigée contre les entreprises de coups d'Etat. C'est grâce à ce prétexte qu'un grand nombre de députés et de citoyens de bonne foi se joindront au cortège. Mais dans la

pensée des auteurs de la manifestation, il y a, dit-on, une autre pensée politique.

» Des rumeurs puisées à bonne source nous permettent de croire que la manifestation commencée le matin, sur la tombe de Baudin, pourrait bien se terminer le soir sous les murs du Luxembourg, avec la complicité tacite du gouvernement.

» Ce serait un moyen expéditif d'imposer la révision au pays sans qu'on ait besoin d'avoir recours au Congrès.

» Nous engageons les questeurs du Sénat à faire doubler leur garde ce jour-là !

A LA CHAMBRE

RENTREE DE M. WILSON

On dit que les foules sont lâches, les Chambres le sont plus encore, à en juger par le spectacle offert à la majorité républicaine dans la séance du Palais-Bourbon.

On s'entretenait dans les couloirs d'un nouveau et grave scandale révélé par un journal radical, scandale qui met en scène deux leaders opportunistes : MM. Rouvier et Reynal. Si ces accusations formelles, précises, étaient prouvées par le document que l'on affirme avoir en mains, il y aurait une explosion d'indignation dans le pays contre le gouvernement républicain qui porterait la responsabilité morale des plus odieux tripotages. Attendons les explications que l'article du XIX<sup>e</sup> Siècle va produire. Soudain M. Wilson apparaît dans les couloirs. Une bombe de dynamite éclatant dans le Palais-Bourbon n'eût pas produit plus d'effet.

Alors s'est déroulé un spectacle inoubliable. A peine le gendre de M. Jules Grévy avait-il pris place à son banc que le vide se produisit instantanément autour de lui. Tous les députés républicains qui, pendant dix ans, ont léché les bottes et vidé les assiettes de M. Wilson, tour à tour sous-secrétaire d'Etat aux finances, rapporteur et président de la commission du budget, maire du Palais à l'Élysée, se sont réfugiés sur les plus hauts bancs de la salle, tandis

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

NELLY

FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE JEUNE FILLE

Le rocher était presque à pic ; je faillis tomber ; M. Armand s'élança, me soutint, m'aider à grimper au sommet, m'apporta des fleurs sauvages.

Je me mis à les tresser en couronne ; il me regardait, debout, l'air très sombre.

— Quelle mine vous faites, — dis-je enfin, — voyons, asseyez-vous et parlez, puisque vous en avez tant envie.

Il parla, et pendant qu'il parlait je croyais à sa parole, et j'étais heureuse d'y croire. Mon Dieu, que le cœur de la femme est donc faible !

À l'entendre, je l'ai conquis à l'instant où j'en traîs au bal avec M<sup>lle</sup> de X... ; depuis ce moment ma pensée ne l'a pas quitté ; il s'est cru le plus heureux des hommes, parce que j'avais accepté de danser avec lui.

Il a été attristé, prétend-il, lorsqu'on lui a dit en désignant notre groupe : ce sont M<sup>lle</sup> de X... les filles du riche banquier ; cette richesse lui a paru un obstacle entre lui et moi, et entre lui et moi, il ne voulait déjà plus d'obstacle.

— Et après, — ai-je fait en essayant de prendre un sourire agressif.

— Après ? vous savez le reste ; j'ai disparu, espérant vous oublier ; vous m'avez trouvé misérable et lâche, et pourtant...

— Et quoi, auriez-vous des circonstances atténuantes ?

— Oui, — fit-il d'une voix profonde, — oui j'ai des circonstances atténuantes, et tous ou presque tous ceux que vous fêtrisez d'une injurieuse épithète en ont aussi. Oh ! ne riez pas comme cela, ce rire d'incrédulité vous va si mal, et il m'afflige tant.

— Plaidez, éloquent avocat, plaidez ; comment voulez-vous que le tribunal juge sans vous avoir entendu ?

Il se rapprocha de moi et très vite, en phrases hachées, les yeux dans mes yeux :

— Me comprendrez-vous ? voudriez-vous admettre qu'un homme qui a solennellement et follement gaspillé sa fortune ait peur de la misère ?... non pour lui... non pas même peut-être pour la femme vaillante et courageuse qui accepterait son nom... mais pour les êtres qui naîtront de leur union, qui seront leur chair et leur sang, leur amour et leur orgueil, et auxquels ils doivent plus que le pain de chaque jour, car il leur faut l'instruction, le bien-être, la fortune qui les empêchera d'être des déclassés, des misérables... Blâmez-le, cet homme, qui voit apparaître une jeune fille richement vêtue, belle, aimant le plaisir, élevée sans doute dans

la mollesse et l'oisiveté, et qui d'un irrésistible élan se sent emporté vers cette femme : C'est elle, l'éclue, la bien-aimée, la femme rêvée... puis soudain il songe avec épouvante ; deux pauvretés ensemble !!! Et il fait désespéré, laissant à cette femme tout son cœur, et se disant, pour toute consolation : Peut-être songe-t-elle à moi. Ah ! elle y songe en effet !

Il éclata de rire, d'un rire rauque qui me fit mal.

— Taisez-vous, murmurai-je, taisez-vous, Armand !

Comment cette appellation familière m'est-elle échappée ?

J'espère qu'il ne l'a pas entendue, tout à son fougueux discours.

— Elle songe à lui, pour le mépriser, le haïr, lui jeter la raillerie et presque l'insulte quand elle le revoit. Il se repent, il a oublié ses prudentes théories, il ne voit qu'elle au monde, humble et repentant il sollicite son pardon, à genoux... et elle, dédaigneusement, le repousse. Ah ! Nelly, Nelly, si vous saviez ce que j'ai souffert !

Tout en parlant, il s'était peu à peu incliné devant moi ; à présent il était à genoux, et il semblait réellement désespéré ; sa voix tremblait, ses yeux avaient des larmes.

Mon Dieu, serait-il vrai qu'il m'aime !

Je faillis lui dire que je croyais à sa parole, que

je lâcherais de l'aimer, ses mains avaient saisi les miennes et les étreignirent violemment, j'aurais voulu presser les siennes à mon tour... sa bouche frémissante s'avançant d'effrayer mon front, je fus sur le point de me pencher vers lui.

J'ai compris à cette heure ces fascinations qui ont amené tant d'épouvantables chutes.

C'est qu'elle était bien perdue dans sa douceur même, cette heure que j'ai passée là, sur ce rocher, en face de la mer immense, admirant les nuages de pourpre et d'or qui voilaient l'ardent soleil, tressant des fleurs, respirant leurs parfums, envahie par des flots de sensations exquises, n'entendant que le bruit des vagues sur le rocher, les chants naïfs du batelier, et la voix vibrante et attendrie d'un homme qui me parlait d'amour et s'humiliait devant moi.

J'ai voulu rompre violemment le charme ; quelques minutes encore et j'étais vaincue.

— Écoutez-moi — lui ai-je dit avec douceur, mais fermé — je veux bien vous répondre ; mais ce sera pour la première et dernière fois. En principe, vous avez raison, je l'admets ; mais aux règles que vous posez, et qui dans notre siècle de luxe et de mollesse sont vraies, malheureusement, il est des exceptions... et nous aurions pu, vous et moi, si vous l'aviez voulu, en créer une, de ces exceptions.

» Vous m'avez mal jugé ; là est votre grande,

que les derniers venus se groupaient au fond de l'hémicycle, contre le mur, en chuchotant et se montrant du doigt pâle, défait, le masque de M. Wilson, affectant les uns, de railler, les autres feignent une prudence indignée... Cette lâcheté a paru odieuse même aux adversaires politiques de M. Wilson qui n'auraient jamais commis un acte d'aussi mauvais goût.

Ce supplice a duré près d'une heure. Un seul député républicain, M. Andrieux, a eu la cranerie de protester contre la lâcheté de ses collègues, en venant prendre place à côté de M. Wilson. — Cela vous surprend ? aurait dit un membre de la gauche. Mais M. Wilson fait très bien dans le tableau ; il y en a cent qui le valent ! — Enfin, M. Mesureur, à 3 heures, montait à la tribune et demandait une suspension de séance, pendant une heure, « pour un motif que tout le monde comprendra ». A droite on a réclamé des explications catégoriques. M. Millerand s'est borné à répondre que les gauches ne pouvaient exclure l'un de leurs collègues, s'inclinaient devant les décisions de la justice quelles que regrettables qu'elles fussent. La lâcheté des gauches s'est ainsi affirmée une fois encore. Pas un de ses orateurs n'a osé prononcer le nom de M. Wilson. — Je le crois bien, disait l'un d'entre eux dans les couloirs, M. Wilson mis personnellement en cause aurait eu le droit de se défendre et de monter à la tribune.

345 voix contre 30 ont voté la suspension de séance.

« C'est le commencement de la proscription hypocrite à la fin du régime parlementaire ! » a hurlé M. Thiessé, de la Seine-Inférieure.

A la reprise de la séance, vers 4 h. 1/2, M. Wilson, qui n'a pas quitté son banc, reste isolé comme un pestiféré. M. Millerand vient déclarer que les groupes des gauches demandent la reprise de l'ordre du jour. Les droites n'ont pas été dupes de cette comédie. Il y a un an, s'écrie M. Jolibois, que vous auriez pu manifester votre indignation. Votre gouvernement n'a même pas épuisé la juridiction contre votre collègue inculpé. La droite est étrangère à vos préoccupations ; « nous ne sommes pas de votre famille ». Les applaudissements et bravos des droites ont salué ces paroles énergiques.

EDMOND ROBERT.

## La Ligue des Patriotes

Constatons tout d'abord que les troubles que le gouvernement craignait — ou espérait pour dimanche — ne se sont pas produits. Il y a eu dans la soirée des cris, des bagarres, des arrestations, mais tout cela dans des proportions infiniment moindres que celles auxquelles nous sommes maintenant habitués.

Il est donc certain aujourd'hui que M. M. Boulanger ne passionne plus le public. C'est à grand renfort de réclame, de coups de grosse caisse que ses amis Déroulède et Laguerre avaient, avec l'aide de la Ligue des patriotes, causé quelque émoi en annonçant partout que le 25 novembre ils tiendraient

voire unique et irrémédiable faute.

— Mal jugée — répéta-t-il — moi qui vous adorais !

— Si vous m'aviez comprise, vous seriez venu à moi... Vous vous êtes éloigné, donc, vous m'avez mal jugée.

» J'aurais mieux que cela, M. Armand, croyez-le ; vous avez craint de m'offrir votre quasi-pauvreté, et vous n'avez pas pressenti que j'étais une femme à lutter contre la mauvaise fortune, à vous secourir de tout mon pouvoir, à vous insuffler mon énergie, ma volonté créatrice, s'il le fallait, pour donner à nos enfants l'aisance, l'opulence peut-être. Regardez-moi... on dit que je ressemble à mon père ; et mon père après avoir lutté trente ans avec un courage indomptable, sans patrimoine, sans amis, nous a gagnés des millions.

Je m'étais laissée entraîner ; je ne le compris qu'en sentant sur mes mains les lèvres d'Armand.

— J'avoue, murmura-t-il, oh ! Nelly, je ne vous connaissais pas... Fou que j'ai été, je n'ai pas vu que sous l'élégante mondaine se cachait le cœur le plus vaillant, l'âme la plus courageuse... je comprends à cette heure que vous ne puissiez me pardonner.

— Si, fis-je en souriant, je vous pardonne... mais de grâce, abandonnez ce sujet, et partons.

— Je vous obéirai, je vous remercie à genoux de m'avoir pardonné, mais c'est moi qui mainte-

une réunion solennelle à la salle Wagram et qu'ils offriraient un non moins solennel banquet à M. Boulanger dans les salons de Lemardelay.

Réunion et banquet ont eu lieu sans bruit, au milieu de l'indifférence générale, avortant piteusement.

Seule, la préfecture de police avait pris des mesures d'ordre exceptionnelles, elle avait massé de nombreuses escouades de gardiens de la paix dans les environs de la salle Wagram, et le soir les rues situées dans le voisinage du restaurant Lemardelay étaient barrées. Cette mesure seule avait massé un certain nombre de curieux qui se demandaient pour quelle raison la circulation était ainsi interrompue.

Quant aux ligueurs, effrayés de l'impopularité grandissante du général Boulanger, ils avaient décidé de s'armer pour repousser les manifestants.

Ils n'avaient invité au banquet que les journalistes dont les opinions boulangistes sont avérées ou ceux qui avaient des relations d'intimité particulière avec les organisateurs.

De même, pour l'assemblée de la salle Wagram et pour la réception ouverte, qui-conque n'était pas muni d'une carte délivrée par la Ligue des patriotes était impitoyablement exclu ; les révolutionnaires eux-mêmes n'ont jamais pris des mesures aussi sévères à l'égard des journalistes. Ceux-ci ont eu seulement plus de fatigue pour avoir les renseignements qui leur étaient nécessaires, mais ils les ont eus sans avoir besoin de garder quelque reconnaissance à l'égard des ligueurs et des boulangistes.

## INFORMATIONS

Le *Gaulois* a publié la note suivante de Berlin :

« On avoue, ici, que le voyage du duc d'Aoste à Berlin a un caractère militaire. »

Et plus loin, il ajoute :

« Le duc et la duchesse d'Aoste, avant de rentrer en Italie, viendront passer quelque temps à Paris, que la princesse Lætitia n'a pas vu depuis l'âge de deux ans et demi. »

» Leurs Altesses Royales, en quittant la cour de Berlin, se rendront auprès de l'impératrice Eugénie, à Amsterdam, et ensuite en Angleterre. »

D'après un journal républicain, le canal de Saint-Martory, qui vaut plus d'un million, vient d'être adjugé pour la somme dérisoire de vingt mille francs, et dans des conditions tout à fait anormales.

Un décret du 10 novembre, contresigné Carnot, n'en a pas moins homologué cette vente, au sujet de laquelle un député de la Creuse interpellera sans doute le ministre des travaux publics.

On se demande comment M. Carnot, qui est ingénieur et qui doit connaître le canal de Saint-Martory ainsi que la loi qui régit les ventes, a pu signer le décret d'homologation.

Le *Cri du Peuple* ouvre une souscription pour élever, au Père-Lachaise, un monument à Emile Eudes, le communard qui a incendié le palais de la Légion d'honneur.

## INCENDIE A TROYES

Nouveau sinistre dans des magasins appartenant à l'administration de la guerre : Un incendie considérable a éclaté vendredi, à six heures du soir, au quartier du Vouldy, dans les vastes magasins militaires à fourrages de Troyes. Les flammes s'élevaient à une hauteur prodigieuse et le ciel était éclairé d'une immense et vive lueur.

Plus de dix mille personnes occupaient le boulevard du Quatorze-Juillet, les rives du canal et toutes les rues avoisinant le Vouldy. Plusieurs maisons d'habitation étaient menacées.

Cette succession de sinistres dans nos établissements militaires est assez significative. Il y a là-dessous œuvre de traitres et d'espions. Après Châtelleraut, Troyes !

## AFFAIRE VEIL-PICARD

Le journal *Paris* a publié hier soir la note suivante :

« M. Veil-Picard vient de lancer une assignation adressée à M. Wilson. »

» Cette assignation est motivée par les faits calomnieux et diffamatoires allégués contre M. Veil-Picard par le député d'Indre-et-Loire.

» En même temps une demande en autorisation de poursuites a été remise entre les mains de M. Méline, président de la Chambre, afin de permettre à la Chambre de trancher les difficultés de procédure soulevées par le droit parlementaire. »

## NOUVELLES MILITAIRES

### LE GOUVERNEUR DE LYON

Le 13 décembre, le général Lewal, célèbre dans l'Europe entière par ses savantes *Etudes de guerre* et sa *Réforme de l'armée*, sera atteint par la limite d'âge et passera au cadre de réserve. Dès maintenant on s'occupe de désigner son successeur dans les fonctions d'inspecteur de corps d'armée qu'il occupe depuis le printemps avec les généraux Billot et Carrey de Bellemare, et ce successeur serait, paraît-il, le général Davoust, gouverneur de Lyon, qui, quoique n'ayant pas soixante ans, est divisionnaire depuis onze ans passés.

Quant au gouvernement de Lyon et au commandement du 14<sup>e</sup> corps, nous apprenons qu'ils seraient confiés au général Ferron, à qui ils conviendraient à merveille, eu égard à sa connaissance spéciale des Alpes qui, sauf les Alpes-Maritimes, y sont comprises tout entières.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET DE L'OUEST

#### CONCERT DE L'Harmonie

Le concert donné en matinée par l'*Harmonie Saumuroise* a pleinement réussi au point de vue de l'exécution. Malheureusement le public y était moins nombreux que si ce même concert avait eu lieu le soir ; mais comme notre société musicale voulait donner un bal dans la même journée, il lui était impossible de faire autrement. C'est donc le bal qui a eu le succès de la foule, succès d'entrain et d'animation également.

Comme toujours, M. Goubeault, l'intelligent directeur de l'*Harmonie*, a charmé l'auditoire par son beau talent de violoniste. Nos félicitations à MM. Calvel et Roger, ainsi qu'aux amateurs qui se sont fait applaudir à ce charmant concert.

Avant la seconde partie, M. Carichou, le sympathique président de l'*Harmonie*, en quelques paroles émues, a annoncé au public que le montant de la quête serait pour les victimes de l'accident de Noyant. La recette aura dû être fructueuse.

Comme on le voit, la journée de dimanche a été bonne pour tout le monde.

#### LE CERTIFICAT D'ETUDES

M. Sarcey se demande à quoi sert le certificat d'études.

Il reproduit, dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, les plain-

tes d'instituteurs qui déclarent en être réduits à négliger un grand nombre de leurs élèves pour en chauffer quelques-uns et pour obtenir à tout prix des succès devant les examinateurs.

Voici le régime auquel sont soumis les « malheureux privilégiés », c'est ainsi que M. Sarcey désigne les élèves voués au certificat, pour l'honneur et le profit du maître.

Il s'agit des procédés de l'inspecteur :

« Croiriez-vous qu'il a fait dresser des cahiers où l'on inscrit, chaque année, le nombre des candidats reçus au certificat d'études pour chacune des écoles de son département ? Ces cahiers constituent le livre d'or de l'avancement pour les instituteurs et les institutrices.

C'est là, vous en conviendrez, encourager la malhonnête faiblesse, toujours trop fréquente chez les maîtres, qui les porte à négliger le plus grand nombre des élèves pour s'occuper surtout des sujets d'élite.

Dès les premiers beaux jours, les pauvres enfants choisis pour subir les épreuves arrivent à l'école à six heures du matin, afin d'absorber une dose supplémentaire de connaissances. Le soir, ils ne parlent qu'à la nuit, emportant du travail pour leur veille, ainsi que pour le jeudi et le dimanche.

Pendant le mois qui précède l'examen, on fait par jour trois ou quatre grandes dictées, une dizaine de problèmes d'arithmétique, deux rédactions, sans compter les récapitulations et le reste. »

Ensuite M. Sarcey et ses correspondants nous montrent les pauvres diables d'instituteurs officiels réduits à courir après leurs élèves qui négligent l'école malgré l'obligation légale :

« Ce n'est un secret pour personne, dit un correspondant, que la loi qui rend obligatoire la fréquentation des écoles est tombée peu à peu à l'état de lettre morte. Comme celle loi n'a pas de sanction, ou que cette sanction est parfaitement dérisoire, on s'en moque à la campagne, et nous n'y pouvons rien. »

Conclusion de M. Sarcey :

« Les matières qui ne sont pas exigées à l'examen sont nécessairement abandonnées. On étudie les autres avec un ardeur fébrile. Plus de récréations, plus de distractions : rien que l'étude. Six heures de surmenage intellectuel sont jugées insuffisantes. Après la classe, on continue la tâche, et l'on s'y remet le jeudi et le dimanche matin.

» A ce régime, la santé des élèves s'altère. Et celle du maître, donc ! Mais là n'est pas tout le mal.

» Les élèves qui ne sont pas de la tournée, et c'est le plus grand nombre, sont négligés pendant ces mois de préparation. On les instruit à la hâte, profitant de l'heure où les autres font quelque problème. Le reste du temps, ils sont confiés à des moniteurs, à ceux qui possèdent déjà le certificat d'études. L'instituteur se tue, mais au profit de quelques-uns.

» La vérité, c'est que tout enfant qui sort de l'école primaire doit savoir lire, écrire et compter : un peu d'histoire de France par là-dessus, et quelques notions de morale, c'est tout ce qu'on peut lui demander. A quoi bon un certificat d'études pour constater cela ? »

Il faut que l'enseignement, tel que l'ont organisé nos réformateurs, soit bien détestable pour être jugé si sévèrement par un républicain.

#### ADJUDICATION DES BACS DE LA LOIRE

Samedi, dans une des salles de la préfecture, il a été procédé, sous la présidence de M. Calmès, vice-président du conseil de préfecture, à l'adjudication des passages d'eau établis sur la Loire pour une période de six années.

Voici les résultats de l'adjudication pour la partie de la Loire située dans l'arrondissement de Saumur :

M. Marchais, de Montsoreau, a été déclaré adjudicataire du passage d'eau de *Port-au-Vin*, pour la somme de 650 francs.

M. Dufrene, de Varentes-sous-Montsoreau, adjudicataire du bac de *Gaure à Turquant*, pour 500 francs.

M. Efray, de Chenetulle-les-Tuffeaux, adjudicataire du bac *Les Tuffeaux*, pour 50 francs.

M. Corbineau, de Saint-Clément-des-

nant ne me pardonnerai plus d'avoir été si aveugle.

— Bah, consolez-vous, dis-je légèrement, il doit y avoir un peu de ma faute en tout ceci ; vous m'avez pris pour une jeune fille très coquette aimant follement le luxe et la parure...

— Follement, non ; mais l'aimant, oui, je n'ai pas oublié votre toilette du premier bal, ce ravissant costume blanc et rose...

J'éclatai de rire... rire un peu forcé, je l'avoue, car j'étais si émue que j'aurais voulu pleurer.

— Alors, ce n'est ni vous ni moi qui sommes coupables, c'est Sophie, pauvre Sophie, elle s'était donné tant de peine pour me faire belle ! La soie rose était une vieille robe de bal de ma pauvre mère ; la tarlatane qui la recouvrait valait dix francs ; mes gants et les trois boutons de rose qui ornaient mes cheveux étaient d'une valeur à peu près égale, mes bijoux venaient aussi de ma mère. Sophie avait travaillé huit jours, l'adroite et dévouée créature, pour me transformer en femme du monde ; je vois qu'elle y a trop bien réussi ; mes autres toilettes venaient de la même source. Allons, maintenant que vous savez mes derniers secrets, parlons.

Je me levai ; il resta immobile, me regardant audacieusement.

— Nelly, il me semble que vous ne m'avez pas tout dit ?

(A suivre.)

JEANNE FRANCK.

Lévées, adjudicataire du bac de Cunault, pour 41 francs.  
M. Héry, du Thourel, adjudicataire du bac Le Thourel, pour 27 francs.

VARENNES-SOUS-MONTSOREAU. — M. Couléon, âgé de 54 ans, cultivateur à Varennes, était allé avec son beau-père, le sieur René Béguet, âgé de 75 ans, ramasser des graines de citrouilles dans un champ.

Dans la journée il quitta son beau-père un instant; mais quand il revint celui-ci avait disparu.

M. Couléon revint chez lui et demanda à sa femme si son père était rentré.

La réponse étant négative, on fit des recherches et on découvrit le malheureux vieillard noyé dans un puits.

LE VOIRE. — Pendant l'absence de M<sup>me</sup> veuve Grimault, des voleurs sont entrés dans sa maison en brisant un carreau de la fenêtre, et trouvant la clef laissée dans la porte d'une armoire, ils se sont appropriés une montre en argent et une somme de 150 fr.

#### LE CITOYEN CHÉRIEN EN FAILLITE

Par jugement du tribunal de Cholet, du 16 novembre dernier, le sieur Chérier, Louis, imprimeur, a été déclaré en état de faillite.

L'on ne connaît pas encore l'importance du passif qui serait assez considérable, un certain nombre d'ouvriers ayant confié au citoyen Chérier leurs économies, pour les faire fructifier dans la Banque Populaire qu'il avait créée.

Car le citoyen Chérier ne se contentait pas de diriger une imprimerie et de rédiger les journaux la Tribune Publique pour Cholet, l'Insoumis pour Nantes, le Travailleur pour Angers, journaux qui devaient préparer les travailleurs à l'avènement du socialisme. Il avait créé une banque, destinée à venir en aide aux petits commerçants et aux ouvriers, et qui, en réalité, n'a prêté à personne et a encaissé des sommes importantes, notamment le fonds de réserve de la Chambre syndicale ouvrière socialiste.

Où est passé l'argent? C'est ce que l'avenir apprendra peut-être. Au moment de l'opposition des scellés, il n'a été trouvé aucun argent en caisse, et les livres de commerce eux-mêmes avaient disparu.

Ainsi semble finir, par une faillite qui ressemble fort à une banqueroute frauduleuse, l'épopée du chef du parti socialiste choletais.

ANGERS. — L'affaire des boulangers. — Dans sa dernière audience, la Chambre correctionnelle a condamné une nouvelle série de boulangers, les sieurs Brossier, Dardenne, Paty, Sauvestre, à 50 francs d'amende, à l'affichage et à l'insertion de l'arrêt dans le Ralliement, le Patriote et le Petit Maine et Loire.

Deux autres étant souffrants, leur affaire a été remise au 29 sur leur demande. Enfin un troisième a vu son affaire remise pour entendre de nouveau le commissaire de police, dont le rapport n'est pas suffisamment détaillé.

Voilà les boulangers prévus. Ils savent qu'il y a maintenant en France une jurisprudence établie par la Cour de cassation, 1887, qui ordonne que la forme du pain soit indicative du poids, c'est-à-dire que le pain de n'importe quelle qualité doit peser le poids que sa forme indique. (Ralliement.)

Nous lisons à ce sujet dans l'Union de l'Ouest:

« On dit que les 42 boulangers condamnés vont se pourvoir en cassation. Nous les y engageons fortement. Par la même occasion, ils devront demander à la Cour suprême de leur définir clairement, si elle peut, ce qu'il faut entendre par « la forme indicative du poids. »

Un instituteur laïque. — Le nommé Valentin Besson était naguère instituteur à la Bohalle. A la suite de fredaines, il a dû quitter son école et la commune et se faire donner un congé régulier par l'Académie.

Mais ce n'est pas tout, Besson a commis une escroquerie qui l'amena samedi dernier en police correctionnelle, à Angers.

Grâce à une habile et brillante plaidoirie de M<sup>e</sup> de Villiers, son défenseur, Besson en sera quitte pour six jours de prison.

(Journal de Maine-et-Loire.)

## Cour d'appel d'Angers

### AFFAIRE BLETTEAU

Le 14 septembre dernier, le tribunal correctionnel du Mans condamnait à 300 francs d'amende M. Bletteau, conseiller municipal du Mans, pour avoir grossièrement outragé M. le commandant Gillard, du 28<sup>e</sup> territorial, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. La scène s'était passée à une séance de tir du 28<sup>e</sup> territorial, dont M. le commandant Gillard était le président.

Appel a été interjeté par M. Bletteau et l'affaire est venue devant la Cour d'Angers, qui a infirmé le jugement du tribunal du Mans, comme ayant, à tort, déclaré que M. le commandant Gillard était dans l'exercice de ses fonctions, cas dans lequel l'affaire serait du ressort de la Cour d'assises.

C'est en vertu des considérants ci-après que le premier jugement a été infirmé :

« Attendu, qu'en vertu de l'article 2 de l'instruction ministérielle du 9 octobre 1885, les sociétés de tir de l'armée territoriale s'administrent en dehors de toute ingérence de l'autorité militaire;

» Attendu que de l'examen des statuts de la Société de tir du Mans, il appert que cette société n'est qu'une société mixte comprenant à la fois des civils et des militaires prenant part aux exercices de tir (art. 6);

» Attendu qu'à la séance du 5 août 1888, Gillard, qui n'était pas dans une période d'instruction ou d'exercices obligatoires pour les officiers ou les soldats de son régiment, n'y assistait qu'en qualité de président du conseil d'administration de ladite Société;

» Attendu, il est vrai, qu'aux termes du paragraphe 3 de l'article 321 de l'instruction ministérielle du 28 décembre 1879, Gillard était dans un des cas où l'officier de l'armée territoriale a le droit de revêtir son uniforme en dehors du service; mais attendu que les propos précités ne lui ont été adressés publiquement par Bletteau, qu'à raison de son grade de chef de bataillon de l'armée territoriale, dont il portait les insignes, et non dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

» Que, dans ces conditions, c'est à tort que le tribunal a fait rentrer ces propos dans les termes de l'article 225 du Code pénal,

» Infirmé le jugement dont est appel,

» Décharge Bletteau de toutes les condamnations prononcées contre lui sans dépens,

» Se déclare incompétent et renvoie le ministère public à se pourvoir devant qui de droit. »

Le procureur général s'est pourvu en cassation.

Le Progrès militaire espère que la Cour suprême rétablira la jurisprudence du tribunal du Mans, seule conforme, selon lui, à la véritable situation de l'officier de l'armée territoriale.

#### C'EST TROP D'AUDACE

La Cocarde nous révèle ce qui suit :

« On sait que les opportunistes, faisant argent de tout, ont profité de leur passage au pouvoir pour imposer aux instituteurs un tas de petits manuels composés par leurs créatures, les Compayré, etc.

» Parmi ces petites saletés, nous signalons un volume qui porte le nom de : Lectures pratiques de Jost et Branning. A la page 340 de cet ouvrage, écrit pour l'éducation de l'enfance, on lit :

« La dette actuelle de la France s'élève à 20 milliards environ, dont l'intérêt annuel à payer est de 750 millions. Cependant, à aucune autre époque de notre histoire, la situation du pays n'a été aussi prospère. Depuis plusieurs années, les recettes dépassent toujours les prévisions. Aussi le gouvernement de la République diminue-t-il tous les ans le chiffre de la dette publique. Par de sages économies, il rembourse une partie de ce qu'il doit, il amortit la dette, tout en dégageant les impôts qu'on a dû établir en 1871. »

» On le voit, l'impudence des opportunistes n'a pas de bornes. Le morceau d'histoire que nous citons donne une saine idée du règne bienfaisant des amis de Ferry.

» Heureusement, on sait que c'est là une histoire de voleurs écrite par les voleurs eux-mêmes. »

#### LE CHATEAU DE CHENONCEAUX

M. Beaugé, syndic de la faillite Pelouze, avait interjeté appel du jugement rendu le 15 septembre dernier et qui ordonnait la vente du château de Chenonceaux.

La Cour d'Orléans a repoussé cet appel, le château sera donc probablement prochainement mis aux enchères.

LA ROCHE-SUR-YON. — Un malheureux accident vient d'arriver à la gare de La Roche-sur-Yon (Vendée); au moment de l'arrivée du train 370, une demoiselle Brunet, receveuse des postes à Saint-Gilles, fut prise par le train et eut les jambes broyées; elle mourut quelques instants après. Un courageux employé de cette gare, le nommé Couturier, s'étant porté au secours de M<sup>lle</sup> Brunet, a eu une jambe écrasée.

Ce dernier a été transporté à l'hospice où il subira l'amputation.

#### Théâtre de Saumur

Tournées F. ACHARD

JEUDI 29 Novembre 1888

Le plus grand succès du Vaudeville

### LES SURPRISES DU DIVORCE

Comédie en 3 actes, de MM. BISSON et MARS.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

#### Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 29 novembre

Lakmé, opéra-comique en 3 actes.

Samedi 1<sup>er</sup> décembre

Le Chevalier Jean, opéra en 5 actes, musique de Victorien J.-cières.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 novembre.

Mauvais début de semaine. Toute la cote fléchit dans des proportions plus ou moins grandes selon les valeurs. Le 3 0/0 décroche le cours de 83 et ferme à 82.95; le 4 1/2 0/0 descend à 103.90.

Le Crédit Foncier se traite à 1,356.25, soutenu par l'approche de son coupon et par les résultats très satisfaisants de l'exercice en cours. Les obligations foncières et communales ne sont pas touchées par la baisse.

La Société Générale cote 470. Le comptant sait que les bénéfices réalisés à ce jour assurent un dividende égal à celui de l'an dernier et ne se préoccupent pas des fluctuations du marché.

Les Dépôts et Comptes courants qui se trouvent dans des conditions identiques sont immobiles à 604.25.

Le recul a été moins prononcé sur la Banque d'Escompte et la Banque de Paris que l'on sait être en tête du syndicat des établissements de crédit chargés de l'émission de l'emprunt russe de 500 millions dont la date est fixée au 6 décembre.

Le Panama a supporté au début de la Bourse des ventes nombreuses qui se sont raréfiées vers la clôture; l'action s'est relevée à 232 après 225 au plus bas.

L'obligation Porto-Rico continue à se négocier vers 297. On est à la veille du tirage et du coupon semestriel et les demandes sont très suivies.

La Compagnie Transatlantique est ferme à 570. L'action de Corinthe dont le service des intérêts est suspendu, tombe de 350, cours d'il y a huit jours, à 220 offert.

L'obligations des chemins de fer Economiques varie de 361.25 à 362.75.

Les maladies et vices du sang dont les effets se traduisent surtout à cette époque par des apparitions de rougeurs, boutons, dartres, démaigeaisons, etc., sont rapidement guéris sans médicaments coûteux. Pour s'en rendre compte il suffit de lire la brochure envoyée gratis et franco à tous ceux qui la demandent par lettre ou carte postale, à M. Vincent, pharmacien à Grenoble (Isère).

#### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 24 novembre:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Au jour le jour, par Hugues Leroux. — Nos gravures: Les nouveaux avertisseurs d'incendie; Le procès Noma Gilly; Choudens; M<sup>re</sup> Bougaud; Inauguration de l'Institut Pasteur; Beaux-Arts: Un Vétéran; Sur le terrasse de Saint-Germain; Edmond Gondinet. — La légion étrangère, nouvelle. — Une femme savante, nouvelle par Auguste Lepage. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Le monde financier. — Echecs, par S. Rosenthal. — Chronique du sport. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: Paris: Les nouveaux avertis-

seurs en cas d'incendie; Les pompiers arrivant à l'appel des avertisseurs. — Le procès Gilly à Nîmes. — M. Edmond Gondinet. — M<sup>re</sup> Bougaud. — M. de Choudens. — La légion étrangère. — L'Institut Pasteur. — Un Vétéran, tableau de M. Alfred Paris. — L'été de la Saint-Martin: La Terrasse de Saint-Germain. — Le théâtre illustré: Tartarin sur les Alpes. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

#### AVIS

Monsieur RONGIER, négociant à Nantes, rue Parée, est seul propriétaire de la marque « Café de Glands doux Rodarica ». Nul autre que lui ne peut user de cette marque.

#### SÉJOUR A SAUMUR

DR  
M. BERNARD LÉVY

Chirurgien-Dentiste de Paris

Hôtel de Londres

CONSULTATIONS DE 10 h. à 4 h.

#### MALADIE DES DENTS

Bien que l'émail des dents soit extrêmement dur, il peut être altéré et détruit sous l'influence d'un grand nombre de causes, telles que les maladies où la salive devient assez acide pour l'attaquer; le manque de soins hygiéniques; l'usage de dentifrices mal préparés; certains aliments altèrent également. Lorsque l'émail s'altère sous l'influence des causes citées plus haut, il perd son poli brillant, devient d'un blanc mat et se détache par plaques du corps osseux de la dent qu'il est destiné à protéger. Dans cet état les dents deviennent bientôt douloureuses, se couvrent d'une matière tartreuse infectante, se creussent, s'allongent, s'ébranlent et finissent par tomber bien souvent prématurément, laissant vides et déformées, les bouches naguère les plus jolies.

M. BERNARD LÉVY, l'habile chirurgien-dentiste, est parvenu à guérir, grâce à sa méthode américaine, les dents atteintes de ces différentes affections et à assurer leur conservation, cela sans douleur et souvent en une seule séance.

Mentionnons également les nouvelles pièces dentaires de M. BERNARD LÉVY, posées sans plaques et laissant le palais entièrement libre. Sans extraire les anciennes, ces nouvelles pièces d'une beauté et d'une solidité à toute épreuve, sont légères, ne blessent jamais la bouche et exemptes de tout mécanisme gênant, facilitent, dès la première heure, la parole et la mastication.

Consultations à Saumur, de 10 heures à 4 heures, HOTEL DE LONDRES

#### Francis VÆLCKER

Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie  
SAUMUR

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à propos des étrennes il pourra faire, au moyen d'un procédé nouveau, à toute personne qui le désirera,

UN PORTRAIT  
MESURANT 40 SUR 50 CENT. TOUT ENCADRÉ  
Au prix de 30 francs

Cartes visite depuis 10 fr. la douzaine, miniatures, peintures à l'huile sur toile de toutes dimensions.

Reproduction de gravures et anciennes photographies.

Portraits au charbon inaltérable.  
Fonds aristotypes. — Pose instantanée.  
Ressemblance garantie.

#### ÉPICERIE CENTRALE

20 et 30, rue Saint-Jean

#### CHOUCROUTE

De la maison KRUG fils  
DE STRASBOURG

40 cent. le kilogr.

Eviter les contrefaçons

#### LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable Lessive-Iris avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

FAILLITE GIRANDIER.

Par jugement en date du 26 novembre 1888, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Girandier fils, négociant en fruits secs, à Saumur.

L'ouverture de ladite faillite a été fixée provisoirement au jour du jugement; M. Borat a été nommé juge-commissaire, et M. Doussain syndic provisoire.

Pour extrait: Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal civil de Saumur

Étude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.

VENTE Sur saisie immobilière, En 2 Lots DE DIVERS IMMEUBLES

Commune de Martigné-Briand Consistant en: Maisons d'habitation et d'Exploitation, Prés, Terres & Vignes

Saisis sur les époux CHICOTEAU-BOUSSAULT, propriétaires-cultivateurs à Cornu, commune de Martigné-Briand.

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal civil de première instance de Saumur, à l'audience des Criées, le samedi 29 décembre 1888, heure de midi.

On fait savoir:

Qu'aux requête, poursuite et diligence de M. André Lemoine, propriétaire et maire, demeurant à Neuil-sous-Passavant.

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, n° 42;

Il sera procédé, le samedi vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, heure de midi, à l'audience des Criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés.

Commune de Martigné-Briand

1<sup>o</sup> Lot.

1<sup>o</sup> Une maison d'habitation, située au village de Cornu, commune de Martigné-Briand, comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, couvert en tuiles, cour commune au-devant de ces bâtiments, toits à porcs, toits à poules, écuries, granges, four, pressoir, puits commun, le tout dans son ensemble joignant au couchant la route, au levant Bénéteau et autres, au midi Théophile Chicoteau, au nord Bénéteau (n° 569, section H).

2<sup>o</sup> Trois ares trente centiares environ de terre en vigne et jardinage, nommés l'Ouche, près le village de Cornu, joignant au nord M. Cautelle, au levant Chaillon, au couchant Séraphin Chicoteau (n° 525, section H du plan cadastral).

3<sup>o</sup> Trois ares cinquante cinq centiares de vigne blanche, au lieu dit les Mottes, joignant au nord Rouleau, au levant Gaugain, au couchant et au midi des sentiers (n° 637 p, section B du plan cadastral).

4<sup>o</sup> Onze ares de vigne blanche, au même canton, joignant au midi un sentier, au couchant Gaugain, au levant Panneau.

5<sup>o</sup> Trois ares environ de vigne blanche, au lieu dit Flines, joignant au midi un sentier, au nord Chicoteau, au levant M. de Romans (n° 507, section B du plan cadastral).

6<sup>o</sup> Trois ares quarante-neuf centiares de vigne rouge, aux Noëls, joignant au levant Chicoteau, au couchant Papin, au midi la Charrière (n° 362 p, section B du plan cadastral).

7<sup>o</sup> Neuf ares environ de terre en betteraves, au Bois-Boulangier, joignant au levant Abellard, au midi veuve Robin, au nord M. de Romans (n° 292, section B du plan cadastral).

8<sup>o</sup> Sept ares environ de terre en luzerne, au lieu dit Jouanet, joignant au levant Gueffier, au couchant veuve Touret, au nord un sentier, numéros 225 p et 224 p, section B du plan cadastral.

9<sup>o</sup> Vingt-un ares cinquante centiares de vigne blanche et rouge, au Clos-Médecin, joignant au levant Léger, au couchant Léger, au midi un chemin (numéros 592, 593 et 600, section A du plan cadastral).

10<sup>o</sup> Trois ares vingt centiares environ de terre en trèfle et choux, au canton de la Roussellerie, joignant au nord une charrière, au midi Ragueneau, au levant Chicoteau.

11<sup>o</sup> Deux ares quatorze centiares de vigne blanche, au Pâtis, joignant au midi un sentier, au nord Baleine, au levant M. Carroux (n° 712, section J du plan cadastral).

12<sup>o</sup> Un are trente centiares de vigne blanche, au même lieu, joignant au midi veuve Tessier, au couchant M. Gasnier, au levant M. Cotellet (n° 739, section J du plan cadastral).

13<sup>o</sup> Cinq ares quatre-vingt-sept centiares de vigne blanche, à Flines, joignant au levant Gamichon, au nord un chemin, au midi un sentier (numéros 741 et 742, section B du plan cadastral).

14<sup>o</sup> Deux ares cinquante centiares de vigne blanche, au Petit-Clos, joignant au midi M. Robert, au levant Arsandeau (n° 486, section H du plan cadastral).

15<sup>o</sup> Quatre ares cinquante centiares de vigne blanche, au Petit-Clos, joignant au midi M. Gasnier, au couchant Creton, au levant Acault, au nord M. Charpy, d'Aubigné (n° 464, section H du plan cadastral).

16<sup>o</sup> Deux ares quarante centiares de vigne, au Clos-de-la-Mouche (n° 283, section H), joignant au couchant Jacqueline Rouleau, au levant Gautier, au midi Chai lou.

17<sup>o</sup> Vingt-un ares cinquante centiares de terre en jachère, au lieu dit la Chantelée ou les Rivières, n° 1101 et 1102 du plan cadastral, joignant au nord un sentier, au levant veuve Tourat, au couchant Leduc.

18<sup>o</sup> Six ares quarante centiares de terre en jachère, au même lieu, joignant au midi T. Chicoteau, au nord Jean Bertin, au levant l'hospice de Martigné, n° 1153, section H du plan cadastral.

19<sup>o</sup> Douze ares cinquante centiares de terre en vigne et choux, au lieu dit les Grouas ou les Rangées, n° 1013, section J du plan cadastral, joignant au nord la route, au levant Rouleau, au couchant Denécheau.

20<sup>o</sup> Cinq ares trente-cinq centiares de vigne rouge et blanche, au lieu dit le Girard, n° 998 et 999, section H, joignant au nord un chemin, au couchant Chicoteau (Séraphin), au levant M. Frouin, au midi un sentier.

21<sup>o</sup> Deux ares cinquante centiares de friche et acacias, au lieu dit les Ouglées, joignant au nord Denécheau, au levant Ragueneau, au midi T. Chicoteau.

22<sup>o</sup> Deux ares trente centiares de vigne et choux, au lieu dit les Michères, n° 691, section H du plan cadastral, joignant au nord la route, au levant Conio, au couchant Beaumont.

23<sup>o</sup> Un are soixante-dix centiares de terre en sainfoin, au même lieu, n° 759, section H, joignant au couchant Rouleau, au levant Gautier, au nord Delugeau, au midi un chemin.

MISE A PRIX, Deux mille francs, ci..... 2.000

Outre l'obligation par l'adjudicataire d'acquiescer chaque année, aux lieux et places d s saisis, toutes les rentes de quelque nature qu'elles soient qui peuvent grever les immeubles composant ce dit lot.

2<sup>o</sup> Lot.

1<sup>o</sup> Un corps de bâtiments, situé à la Tannerie, commune de Martigné-Briand, composé de une chambre basse à cheminée avec four, une autre chambre à feu, une chambre froide, deux petits celliers, grenier sur le tout, écurie à bœufs avec fenil au-dessus, deux écuries, le tout couvert en ardoises, hangar sur piliers derrière ces bâtiments couvert en ardoises, trois petits toits couverts en tuiles devant les bâtiments, cour, puits à eau, jardin, le tout d'une contenance d'environ dix-neuf ares quatre-vingts centiares, porté au plan cadastral sous le numéro 1254 p de la section G, joignant au midi le chemin, au nord l'article ci-après, au couchant René Viau.

2<sup>o</sup> Un hectare cinquante-six ares quatre-vingt-dix-huit centiares de terre en jachère et guéret, au lieu dit la Tannerie, portés au plan cadastral sous les numéros 1254 p et 1253 de la section G, joignant au nord M. Ful-

crand et l'article ci-après, au midi les bâtiments et l'article 4, au couchant Viau.

3<sup>o</sup> Onze ares quatre-vingts centiares de terre en guéret, au lieu dit la Pétraie, portés au plan cadastral sous les numéros 1225 et 1224, section G, joignant au nord un chemin, au midi l'article ci-dessus, au levant M. Fulcrand.

4<sup>o</sup> Un hectare quatre-vingt-treize ares environ de terre en maïs, jachère et luzerne, au lieu dit la Tannerie, portés au plan cadastral sous les numéros 1255 et 1256 de la même section, joignant au midi un chemin, au nord l'article 2 ci-dessus, au levant M. Foyer.

5<sup>o</sup> Deux hectares soixante-quatorze ares de terre en maïs, jachère et pré naturel, au même lieu, portés au plan cadastral sous les numéros 1259, 1260 et 1254 p de la section G, joignant au midi M. Foyer et autres, au nord M. de Monti.

6<sup>o</sup> Cinq ares dix centiares de vigne blanche, au lieu dit les Maltotiers, portés au plan cadastral sous le numéro 958, section G, joignant au levant Percher, au nord Leduc, au couchant M. Abraham.

7<sup>o</sup> Un are quatre-vingts centiares de vigne blanche, au même lieu, numéro 952, même section, joignant au nord Pinier, au couchant Leduc.

8<sup>o</sup> Un are quatre-vingts centiares de vigne blanche, au même lieu, numéro 955, même section G, joignant au levant Leduc, au couchant Davy.

9<sup>o</sup> Deux ares vingt centiares de vigne blanche, au même lieu, portés au plan cadastral sous le numéro 944 de la même section, joignant au levant un sentier, au midi Leduc, au couchant Maignon.

10<sup>o</sup> Un hectare dix-huit ares quatre-vingts centiares de vigne blanche, au Clos-des-Arcis, portés au plan cadastral sous les numéros 808 et 823 p de la section G, joignant au nord la route, au levant la route de Tigné et autres, au midi une charrière.

11<sup>o</sup> Soixante-treize ares dix centiares de vigne blanche et rouge, au lieu dit la Pierre, numéro 1695, section G, joignant au nord M. Taugourdeau, au midi un chemin, au levant héritiers Renault, au couchant Gueffier.

12<sup>o</sup> Un hectare quarante-cinq ares vingt centiares de terre en jachères, au lieu dit les Brosselles, portés au plan cadastral sous le numéro 525 p, section E, joignant au nord Fauchoux, au midi Sigogne, au levant un chemin, au couchant Poupin et autres.

MISE A PRIX, Dix-neuf mille francs, ci..... 19.000

PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis sur les époux Chicoteau-Boussault, cultivateur à Cornu, commune de Martigné-Briand, par procès-verbal de Masson, huissier à Doué-la-Fontaine, les vingt-huit et vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et visé par M. le maire de Martigné-Briand, après un commandement préalable du même huissier, en date du vingt-sept août mil huit cent quatre-vingt-huit, également enregistré, visé conformément à la loi.

A la requête de M. André Lemoine, propriétaire et maire, demeurant à Neuil-sous-Passavant.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé auxdits époux Chicoteau-Boussault, par exploit dudit M<sup>e</sup> Masson, huissier à Doué, le quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré. Le procès-verbal de saisie et l'acte de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur le cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, volume 44, numéros 12 et 13.

Par exploit du même huissier, en date du vingt octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, sommation de prendre communication du cahier des charges et d'assister à la publication dudit, a été faite aux saisis et aux créanciers inscrits; ces actes ont été mentionnés en marge de la transcription de la saisie, au bureau des hypothèques de Saumur, le cinq octobre mil huit cent quatre-vingt huit, volume 44, numéro 12.

Par jugement en date du vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, le tribunal a ordonné la lecture du cahier des charges, à laquelle il a été procédé à l'audience dudit jour, et a fixé au samedi vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, heure de midi, l'adjudication des immeubles saisis.

NOTA. — Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale sur les immeubles ci-dessus désignés devront les requérir avant

la transcription du jugement d'adjudication.

Les enchères ne pourront être reçues que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal civil de Saumur.

S'adresser, pour tous renseignements:

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42;

2<sup>o</sup> Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

A Saumur, le vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-huit.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mil huit cent quatre-vingt-huit, case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé: L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTHIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE UNE MAISON

SITUÉE A SAUMUR, QUAI DU GAZ, Appartenant à M<sup>me</sup> PICHAT.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

TRES VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT 7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A CÉDER

DE SUITE

Un Fonds de Commerce DE BOULANGERIE

Situé à Distré,

Employant de deux à trois sacs dits culasses.

S'adresser à M. L. BONNEAU, syndic, 33, rue d'Alsace, à Saumur.

CIDRES

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vend à la commission des cidres provenant de Linières-Bouton, vendus 30 francs la barrique rendus, gare Saumur.

Ces cidres sont expédiés directement de la propriété. Cidres de Bretagne et Normandie, 36 francs, rendu, à domicile.

AVIS

M. DUMONT, négociant à Moulherne, offre à livrer, d'ici quinze jours, du cidre pur pommes très bonne qualité à 30 fr. la barrique, rendu gare de Linières-Bouton.

M. Dumont fera une diminution de 2 fr. par barrique aux personnes qui fourniront des fûts rendus franco à Linières-Bouton.

Pour le goûter, s'adresser chez M. MARTINEAU, place de l'Hôtel-de-Ville, Saumur.

On DEMANDE un APPRENTI A LA VILLE DE PARIS Place Saint-Pierre, Saumur.

LA Régisse Sanguinède GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion. 6 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

Couronnes Funéraires en tous Genres SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc. ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

EPICERIE PARISIENNE

M<sup>on</sup> IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

PRIX DES FROMAGES

GRUYÈRE extra..... le demi kilog. » 95 GRUYÈRE Emmenthal Suisse, » 1 20 ROQUEFORT (société des Caves), » 1 60 Véritable BRIE, première qualité, » 1 40 CAMEMBERT..... la pièce » 60 CAMEMBERT, première qualité..... » 70

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.